



15 OCT. 2020

DEVPN



*smad
9*

Commune de Brouzet-lès-Alès



Commune de Seynes



Convention 2020/2023
 Pour la surveillance, l'entretien et la promotion
 d'un site d'escalade labellisé "Gard Pleine Nature"
 inscrit au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires du Gard
 (P.D.E.S.I)

 Site Départemental d'escalade du Mont Bouquet

ENTRE

LE DÉPARTEMENT DU GARD ci-après dénommé « **Département** », représenté par son président, Monsieur Denis BOUAD habilité par délibération de la séance plénière en date du 30 Janvier 2020,

Et

L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉSERVATION TOURISTIQUE DU GARD/GARD TOURISME, ci-après dénommée « **Gard Tourisme** » représentée par son Président, Monsieur Philippe PECOUT,

Et



A-201015-12499

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION ALES AGGLOMERATION ci-après dénommée « **Alès Agglomération** », représentée par son Président, Monsieur Max Roustan,

Et

LA COMMUNE DE SEYNES, ci-après dénommée « **commune de Seynes** », représentée par son Maire, Monsieur Hervé GRIMAL habilité par délibération de conseil municipal en date du 02 décembre 2019,

Et

LA COMMUNE DE BROUZET LES ALES, ci-après dénommée « **commune de Brouzet-lès-Alès** », représentée par son Maire, Monsieur Jacques BOUDET, habilité par délibération de conseil municipal en date du 27 novembre 2019,

Et

LA FEDERATION FRANCAISE DE MONTAGNE ET D'ESCALADE (FFME), ayant son siège au 8/10 Quai de la Marne 75019 Paris, en vertu de ses statuts et de la Loi n° 84-610 du 16 juillet 84 modifiée (art 1, 17, 18, 50) relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, représentée par Madame Françoise RAULT-DOUMAX, Présidente du Comité Territorial de la FFME du Gard ayant son siège au 89 Le Ginestou 30560 Saint Hilaire de Brethmas, ci-après désignée « **la FFME** »

Et

L'OFFICE NATIONAL DES FORETS, ci-après dénommé « **ONF** », représenté par son Directeur de l'agence interdépartementale Hérault-Gard, Monsieur Nicolas KARR,

Fondements juridiques :

VU le Code forestier et notamment ses articles L.321-1 et suivants relatifs aux mesures d'aménagement, d'équipement et de lutte contre les incendies,

VU le Code du Sport, et notamment ses articles L 311-1 et suivants relatifs à l'élaboration des Plans Départementaux d'Espaces Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I).

VU le Code de l'urbanisme, et notamment son article L.130-5 modifié par la loi d'orientation sur la forêt n°2001-602 du 9 juillet 2001 relative à la mise en place de convention entre les collectivités territoriales et les propriétaires privés pour l'accueil du public dans les massifs forestiers.

VU le Code civil, et notamment ses articles 544 et 547 sur le droit de propriété.

VU les articles L 311-3 et L 311-6 du Code du Sport relatifs à la mise en œuvre, par les Départements, des Commissions et des Plans Départementaux des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI et PDESI),

VU la Loi 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives.

VU la délibération n° 52 du Conseil Général, en date du 27 juin 2008 actant la politique du Département en matière de gestion durable de l'espace naturel et des territoires,

VU la délibération n° 153 du Conseil Général, en date du 20 novembre 2008, relative à la constitution et au fonctionnement de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires du Gard (CDESI),

VU la délibération N°38 du Département, en date du 14 septembre 2017, actant le Schéma Départemental des espaces naturels sensibles du Gard,

VU la délibération N° du Département, en date du 18 décembre 2019, actant le Schéma Départemental de Cohérence des activités de pleine nature,

PREAMBULE

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Les communes de Seynes et de Brouzet-Lès-Alès sont propriétaires de terrains, de falaises qui en raison de leur situation, de leur nature et de leur configuration, sont tout spécialement favorables à la pratique de l'escalade. Ces deux communes souhaitent organiser la pratique dans le respect des multiples enjeux présents sur ce site d'intérêt international avec près de 400 voies d'escalade.

Par ailleurs, des conventions de passage sont passées avec les propriétaires suivants (Cf carte de situation cadastrale) pour l'accès aux falaises du site d'escalade.

La FFME, en vertu de ses statuts et de la mission de service public qui lui sont confiés par délégation du Ministère des Sports, a pour objet de favoriser, de défendre, et d'organiser la pratique de l'escalade sur tout le territoire national et pour tous les pratiquants. Elle définit les normes fédérales de sécurité, de classement, et d'équipement des voies et sites naturels d'escalade.

A ce titre, la FFME distingue :

- les sites de bloc : ce sont des rochers de faible hauteur, l'escalade ne nécessitant pas l'usage de la corde pour l'assurage.
- les sites sportifs : ce sont des falaises et des voies d'escalade de hauteurs variées équipées à demeure conformément à la norme fédérale d'équipement des sites et voies d'escalade.
- les terrains d'aventure : ce sont des falaises ou des voies, dont tout ou partie de l'équipement ne respecte pas la norme fédérale d'équipement.

Le Département du Gard, dans le cadre de ses compétences en matière de randonnée et d'activités de pleine nature, a élaboré un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (P.D.I.P.R) et soutient les initiatives locales en faveur du développement d'une offre de randonnée, d'activités de pleine nature et d'accueil du public en espaces naturels au travers du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I).

A ce titre, le Département intervient dans la gestion de plus de 3 500 km de sentiers et de certains autres sites d'activités de pleine nature conformément aux critères techniques du label départemental « **Gard Pleine Nature** ».

La présente convention s'inscrit dans cette démarche et vise à pérenniser les sites de pratique de pleine nature proposés par la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires du Gard (C.D.E.S.I).

Parallèlement, le Département soutient les initiatives locales en faveur du développement d'itinéraires de loisirs complémentaires et particulièrement la création de Réseaux Locaux d'Espaces Sites et Itinéraires (R.L.E.S.I) respectant les principes techniques du label « **Gard pleine nature** ».

Le label « **Gard pleine nature** » signe l'engagement du Département et de ses partenaires dans le développement maîtrisé des activités de pleine nature, la connaissance et la préservation des espaces naturels gardois.

Ce label est attribué par le Département à des Réseaux locaux, Espaces, Sites et Itinéraires qui respectent les critères de qualité technique et environnementale élaborés par ses soins.

C'est à ce titre que, dans le cadre de la mise en œuvre du P.D.E.S.I du Gard, et suite au respect des critères techniques proposés par le Département et à l'avis de la C.D.E.S.I, le site Départemental d'escalade du Mont Bouquet, inscrit au P.D.E.S.I et labellisé « **Gard pleine nature** » est géré conjointement par le Département, le Comité Territorial de Montagne et Escalade du Gard et les communes de Brouzet-Lès-Alès et de Seynes.

Cette labellisation entraînera la mise en place sur le panneau d'entrée du site d'une bague verte portant la mention « **Gard pleine nature** ».

Le site inscrit au P.D.E.S.I du Gard devra répondre aux 5 grands axes liés à la politique départementale en matière d'organisation des pratiques de pleine nature :

- 1. Gérer la fréquentation dans les espaces naturels gardois**, dans un souci de préservation des richesses naturelles gardoises.
- 2. Structurer une offre départementale d'itinéraires et de sites équipés**, répartis sur l'ensemble du Gard, dans un souci de préservation des espaces naturels et de découverte du patrimoine gardois. Le Département peut intervenir directement pour mettre en œuvre ces équipements ou peut accompagner financièrement les collectivités locales.
- 3. Accompagner la gestion locale des sites et itinéraires**, en appuyant techniquement les collectivités gestionnaires d'itinéraires et de sites en liaison avec les pôles touristiques de Gard Tourisme et les Pays. A ce titre, les Syndicats mixtes de gestion des espaces naturels peuvent contribuer localement à la mise en cohérence des projets. Ainsi l'ensemble des pratiquants, utilisateurs et gestionnaires des sites sera impliqué pour une gestion durable des espaces, sites et itinéraires
- 4. Faciliter l'accès des différents publics aux sites de pratiques**, tout en respectant l'intégrité des espaces naturels gardois, en permettant à un large public, notamment des scolaires et des personnes à mobilité réduite, de pratiquer des activités sportives de pleine nature tout en découvrant la richesse des espaces naturels gardois.
- 5. Valoriser ces espaces en favorisant l'organisation de manifestations** liées aux activités sportives de pleine nature respectueuses de l'intégrité des espaces naturels et des autres usages et en proposant une offre touristique et de loisir organisée et sécurisée pour les pratiques de pleine nature, facteur de développement des territoires gardois

En raison de l'intérêt départemental du site, l'Assemblée du Département a décidé, lors de son Budget Primitif 2008, d'être cogestionnaire de ce site d'escalade.

Il convient par conséquent d'actualiser la convention existante uniquement entre le CT FFME du Gard et les communes et de définir de nouvelles modalités de gestion et d'utilisation de ce site inscrit au P.D.E.S.I. du Gard.

Gard Tourisme intervient conformément aux objectifs du schéma départemental d'aménagement et de développement du tourisme et des loisirs mis en œuvre par ses soins et conformément aux termes de ses conventions annuelles avec le Département dans le cadre de la promotion des Espaces, Sites et Itinéraires labellisés « Gard pleine nature ».

L'appui de Gard Tourisme au développement des activités de pleine nature répond aux objectifs :

- de diversification de l'offre touristique des territoires,
- de promotion d'une offre multi-activités qualifiée,
- de pérennisation des espaces de pratiques,
- d'un développement maîtrisé et partagé en lien avec les acteurs sportifs et locaux.

Le Département du Gard a confié à Gard Tourisme la valorisation touristique du label "*Gard Pleine Nature*". A ce titre, Gard Tourisme est le garant de la collection départementale "Espaces Naturels Gardois" constituée de Cartoguides de randonnées multi-activités et de Guides d'activités. Ces outils de promotion des Espaces, Sites et Itinéraires répondent eux-mêmes à un ensemble de critères de qualité au titre du label "*Gard Pleine Nature*".

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'utilisation et de gestion du site d'escalade d'intérêt départemental du Mont Bouquet inscrit au P.D.E.S.I du Gard présent sur les communes de Seynes et de Brouzet-Lès-Alès.

ARTICLE 2 : DÉLIMITATION DES ZONES CONCERNÉES

Les communes autorisent les personnes pratiquant l'escalade et, le cas échéant, du public, à pénétrer et à pratiquer cette activité sur le terrain ou sur l'ensemble de terrains, constitué par les parcelles publiques désignées dans l'annexe n°2.

Des conventions de passage sont signées par ailleurs, entre le propriétaire, les communes, le Département et le Comité Territorial de Montagne et Escalade du Gard pour les chemins d'accès présent sur le domaine privé (Parcelles identifiés dans le tableau en Annexe n°2)

L'accès des personnes pratiquant l'escalade et, le cas échéant, du public, sera limité aux terrains non cultivés et non exploités, situés aux abords immédiats des falaises et aux chemins d'accès balisés et identifiés dans le plan détaillé du site, des secteurs et des voies d'escalade concernés par ce site (Cf. Annexe 1)

Un panneau signalétique situé sur le parking du site informera les usagers des conditions d'usages du site et mentionnera les chemins d'accès sur une carte de situation.

ARTICLE 3 : USAGES DES TERRAINS ET ACCES ROUTIER AU SITE

Les terrains visés par la présente convention seront ouverts au public et aux personnes pratiquants exclusivement l'escalade.

Il est convenu que la FFME ne peut décider librement de la politique sportive dans les zones définies dans la présente convention (création, aménagement des itinéraires d'escalade) sans accord de l'ensemble des parties signataires.

Les communes conservent l'usage agricole, pastoral, ou forestier des terrains visés par la présente convention. Elle avertira en temps utile le Département et la FFME par l'intermédiaire de son correspondant local (Article 9) des travaux qui pourraient être faits sur les terrains visés par la présente convention et qui seraient incompatibles avec la pratique de l'escalade ou la sécurité des pratiquants ou du public.

Dans ce cas, les communes apposeront un panneau d'information à l'entrée du site pour informer le public.

La FFME informera les communes et le Département de toute manifestation exceptionnelle pouvant être incompatible avec les travaux agricoles, forestiers, pastoraux ou autres.

Si parfois une incompatibilité apparaît par exemple entre les travaux agricoles et la pratique de l'escalade, en l'absence d'accord, ces travaux restent prioritaires.

Accès routier au site :

Par arrêté municipal, la circulation des véhicules à moteur est interdite sur et le long de la voie d'accès routière présent sur la commune de Seynes intitulée : l'ancien Chemin Départemental n°6 dans sa partie allant du cimetière aux limites de commune avec Brouzet-Les-Alès.

Par dérogation, cette interdiction ne s'applique pas aux ayants droits qui sont :

- les véhicules utilisés pour remplir une mission de service public,
- les véhicules utilisés à des fins professionnelles d'exploitation et d'entretien des espaces naturels,
- les propriétaires,
- les véhicules **des pratiquants d'activités de pleine nature disposant d'un signe distinctif sur leur véhicule,**
- les adhérents de la Régie Communale de Chasse.

Ces opérateurs devront cependant respecter l'interdiction de stationnement le long de la voirie et utiliser comme parking exclusivement celui présent au départ du site d'escalade, matérialisé par un panneau de type C1a accompagné du pictogramme escalade.

Ce parking sera cependant, et conformément à l'interdiction de camping, **interdit à tous véhicules de type camping-car/caravane entre le coucher et le lever du soleil.**

L'interdiction d'accès sera matérialisée à l'entrée de la voie par un panneau de type B7b accompagné d'un panneau sauf ayant droit.

L'interdiction de stationner le long de la voirie sera matérialisée par deux panneaux de type B6a1.

Le fait de contrevenir aux interdictions de circulation fixées par le présent arrêté est passible des sanctions pénales et administratives par l'article R.163-6 A/1 du code forestier relatif à la circulation de véhicule sur une route de forêt interdite à la circulation, et au stationnement de véhicule sur une route de forêt interdite à la circulation, à savoir une amende prévue pour les contraventions de 4ème classe (jusqu'à 135 €).

Le fait de contrevenir aux interdictions de circulation fixées par le présent arrêté est passible des sanctions pénales et administratives prévues par l'article R 362-I du code de l'environnement, à savoir :

- une amende prévue pour les contraventions de 5ème classe (jusqu'à 1 500 €) ;
- une immobilisation administrative ou judiciaire du véhicule

Identification des véhicules des pratiquants d'activité de pleine nature :

Il est demandé aux pratiquants d'activité de pleine nature, utilisateurs du site, d'apposer un signe distinctif sur leur véhicule afin qu'on puisse identifier celui-ci.

Cette identification devra respecter une de ces trois solutions en étant apposé sur le parebrise ou le tableau de bord du véhicule :

- A minima une indication écrite sur support papier avec écrit visiblement « Je pratique l'escalade, la randonnée pédestre, le parapente, le VTT »,
- Un macaron des activités mis à disposition par les comités départementaux d'activités de pleine nature,
- Le macaron départemental « *Je pratique une activité de pleine nature* » normalisé proposé et mis à disposition par le Département et disponible, à minima, dans la mairie de Brouzet-Lès-Alès et des Offices du Tourisme de proximité.

Un panneau signalétique situé au début de l'ancienne route départementale viendra informer les pratiquants de ces modalités. « Pratiquants d'activité de pleine nature, veuillez identifier votre véhicule en plaçant une indication écrite sur tableau de bord la mention en français ou anglais « *Je pratique l'escalade, le parapente, la randonnée ou le VTT* ». Un macaron, mis à disposition par le Département, est disponible en mairie de Brouzet Lès Alès.

Le Département prend à sa charge la fabrication de macarons sous forme d'adhésif en vitrophanie et plastifié qui seront remis gratuitement aux signataires de la présente convention et devront être diffusés particulièrement par la FFME.

Ce macaron sera disponible et téléchargeable également auprès du CT FFME, d'Alès Agglomération et du Département.

ARTICLE 4 : AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX SUR LE SITE

Equipements spécifique d'escalade.

La **FFME** assure, par l'intermédiaire de son Comité Territorial du Gard (CT FFME), les travaux d'équipement des itinéraires d'escalade, d'entretien technique, de maintenance ainsi que le renouvellement de leurs équipements.

Ces travaux consistent en :

- petit entretien du pied des falaises (débroussaillage...),
- vérification visuelle et éventuellement remplacement des points d'ancrage, des relais,
- mise aux normes d'équipement des anciens itinéraires,
- vérification de la stabilité du rocher et purge légère éventuelle,
- équipement de nouveaux itinéraires (Après accords des parties), par purge légère, nettoyage de l'itinéraire, mise en place des amarrages, relais, point de moulinette ou de rappel.

Le registre précis des **12 secteurs et 401 voies** conventionnées (Cf Annexe n°5), est intégré au tableur départemental de suivi des sites naturels d'escalade inscrits au PDESI du Gard et labellisé Gard Pleine Nature sous pilotage du CT FFME (Cf. Extrait en Annexe n°4),

Le nombre de secteurs et de voies par secteur ne peut en aucun cas être modifié au risque de rendre caduque la présente convention.

Tout projet d'équipement ou de déséquipement de voies ne pourra se faire uniquement qu'après l'aval de toutes les parties.

Ces interventions pourront être effectuées suite à des visites de vérification selon l'échéancier décidé par les parties et par la mise en place d'un système d'alerte permettant aux usagers de faire part de leurs remarques sur un problème d'équipement (article 12).

Les visites et travaux éventuels donnent lieu à la production d'un document précisant la date du contrôle, les travaux réalisés et toutes les remarques utiles.

En cas d'urgence suite à un défaut de sécurité porté à sa connaissance, la FFME, corrigera le défaut dans les plus brefs délais.

Les frais liés à l'aménagement des voies d'escalade (Articles 7, 8, 9, 10) et le cas échéant les frais liés au suivi et à la maintenance des équipements spécifiques d'escalade (art 12) peuvent faire l'objet, après concertation d'un partenariat financier entre la FFME, les communes, le Département, Alès Agglomération ou d'autres partenaires et seront précisés dans un contrat distinct de cette convention.

Les accords entre la FFME et d'autres partenaires que les parties signataires seront communiqués aux parties par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de deux mois à compter de leur signature.

La FFME assure la maîtrise de l'installation et le suivi technique des équipements de sécurité spécifiques à la pratique de l'escalade conformément aux normes fédérales d'équipement. La FFME peut, à ce titre, faire une demande d'aide au Département en

octobre pour l'année suivante sur la base d'un estimatif accompagné de devis sur la base du tableau de suivi des secteurs et voies d'escalade du site.

L'ensemble des actions de maintenance/entretien des équipements spécifiques d'escalade est intégré au dispositif « Vigilance Falaises d'Escalade du PDESI du Gard » sous pilotage du CT FFME, et ce, conformément à l'article 7.

Travaux sur les chemins d'accès pédestre au site.

Le Département réalise les travaux d'aménagement et d'entretien sur les sentiers pédestres d'accès dont le sentier en pied de falaise conformément à la charte qualité s'inscrivant sous le label « Gard pleine nature ».

Mobilier signalétique et information des usagers.

Le Département assure, en accord avec la FFME, Alès Agglomération et les Communes, la mise en place et le suivi selon les règles de la charte signalétique des espaces naturels gardois :

- d'un panneau de présentation globale du site Anglais/Français à l'entrée du site visé, (parking départ) avec à minima les informations suivantes :

“Ce Site est ouvert sans préjudice au regard des règles d'escalade et des responsabilités des grimpeurs et des accompagnants évoluant en milieu naturel”

Les règles de circulation et de parking relative aux véhicules des pratiquants d'activités de pleine nature devant disposer d'un signe distinctif sur leur véhicule,

- des panneaux de rappel de la réglementation et du bon usage des lieux avant d'arriver aux pieds de falaises et sur les secteurs ombragés utilisés comme « base » par les grimpeurs,

- le mobilier directionnel pour l'accès pédestre par un seul cheminement aux différents secteurs de pratique,

- Le balisage jaune complémentaire d'accès au site entre les poteaux directionnels,

Cette information du public assurée par le Département en lien avec les parties ne dispense pas les Maires des deux communes d'avoir à user de leur pouvoir de police générale en cas de dangers particuliers constatés sur ou aux abords du site ouvert au public, notamment en prenant les mesures de signalisation appropriées. Les communes informeront les parties de ces implantations.

A ce titre, une information spécifique à la réglementation et bons usages des lieux sera apposée avec les rappels sous forme de pictogrammes suivants au niveau du parking d'entrée du site :

- Feux interdits
- Camping interdit
- Ne pas jeter de déchets
- Rester sur les chemins balisés
- Ne pas prélever de végétaux
- Tenir son chien en laisse

Accès routier au parking du site et signalétique routière

L'accès routier à l'unique parking principal du site d'escalade se fait par l'ancienne route départementale n°6 classée en voirie communale avec une réglementation de circulation particulière.

La qualité du revêtement de cette voirie, est à la date de signature de cette convention, compatible avec une vitesse de 30 km/h et permet d'éviter des vitesses plus élevées.

Au regard de l'évolution de l'état de cette voirie, la commune pourra interpeller le Département pour une aide permettant de garantir l'accès en véhicule au parking du site à une vitesse modérée.

La signalétique suivante sera apposée par le Département :

- La zone de parking (Panneau C1a) accompagnée d'un panonceau avec la mention « Parking escalade ».
- A l'entrée du parking, une aire de retournement pour les secours sera matérialisée par un panneau d'interdiction de stationner (B6b1) avec panonceau « Aire de retournement secours »

- L'accès routier au site « Site d'escalade du Mont Bouquet » (panneau sur fond marron type H 22) :

- . au niveau de l'entrée du village de Seynes à l'intersection entre la D6 et le D115

- . au niveau de l'ancien accès au site du côté de Brouzet-Lès-Alès (au niveau des enrochements placés par la commune en face du lieu dit « Les Angostines »)

- Un panneau d'information sur l'obligation de pouvoir identifier les véhicules des pratiquants d'activité de pleine nature (macaron) :

- . Au niveau de l'entrée sur l'ancienne route départemental à proximité de la signalétique routière réglementaire.

Les communes ont la charge d'apposer le mobilier de signalétique de police routière conformément à leur arrêté concernant la circulation sur la route d'accès au parking principal.

A savoir : à l'entrée de l'ancienne route :

- un panneau B7b (interdiction des véhicules motorisés) accompagné du panonceau « Sauf ayant droit »
- un panneau d'interdiction du feu
- un panneau d'interdiction du camping
- un panneau d'interdiction de stationner (B6a1) le long de la voirie (sauf sur le parking)
- panneau limitant la vitesse B14 à 30 km/heure

ARTICLE 5 : PROMOTION DU SITE DÉPARTEMENTAL D'ESCALADE

> Obligations générales de communication

Les parties mettront en évidence, par des moyens appropriés, le partenariat entre Département et la FFME. En particulier, les logotypes des partenaires figureront sur l'ensemble des documents de communication (dépliants d'information, panneaux signalétiques conformes à la charte signalétique des espaces naturels gardois, affiches, communiqués de presse, site internet...).

Cette communication s'appuiera sur une collaboration entre Gard Tourisme, le Département, Alès Agglomération et la FFME, de manière à ce que les messages diffusés reflètent à tout moment les préoccupations communes et respectives de chacun.

- Promotion départemental liée au label « Gard pleine nature »

Le site est actuellement décrit dans le topoguide « Les Falaises du Gard » qui regroupe l'ensemble des sites d'escalade du Gard qui ne bénéficient pas pour l'ensemble de convention de site.

En tant que site inscrit au P.D.E.S.I labellisé « Gard pleine nature », aucune propriété intellectuelle ne peut être recherchée par une des parties pour la promotion du site.

Dans le cadre de la promotion du P.D.E.S.I du Gard, Gard Tourisme promeut le site dans ses opérations et outils de promotion.

Cette promotion s'articulera selon trois axes :

- Promotion territoriale et touristique "activités de pleine nature dans le Gard"

de l'offre d'escalade au sein de la collection départementale "**Espaces Naturels Gardois**".

Dans le cadre de la promotion des Réseaux Locaux d'Espaces Sites et Itinéraires labellisés « *Gard pleine nature* » mise en œuvre par Alès Agglomération, en coédition avec Gard Tourisme et avec l'appui du Département, le site d'escalade sera promu dans le cartoguide intitulé *Autour du Mont Bouquet*. On retrouvera ainsi un encart spécifique de valorisation du site et particulièrement des « secteurs école » avec : l'accès au site, la situation géographique des secteurs et des voies d'escalade, les caractéristiques techniques, un texte de valorisation du site et de la pratique.

- **Promotion spécifique de l'activité** au travers d'un futur d'outil (topoguide, outils et applications numériques) coédité par le CT FFME en lien avec le CT FFCAM et rassemblant l'ensemble ou une partie des sites gardois d'escalade conventionnés et inscrits au P.D.E.S.I et garantis par le label "*Gard Pleine Nature*". Ce topoguide sera réalisé en partenariat avec les acteurs de l'activité (CT FFME et CT FFCAM) et les parties signataires.

- **Promotion globale des activités de pleine nature** et d'escalade au travers du plan marketing mené par Gard Tourisme auprès des clientèles nationales et internationales : Site internet, réseaux sociaux, documentation, relations presse, salons touristiques...)

ARTICLE 6 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SITE

Un suivi naturaliste a été mis en œuvre par le Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc Roussillon par l'intermédiaire d'un partenariat avec le Département afin d'évaluer les richesses naturelles du site et de proposer des modalités d'utilisation permettant de les préserver.

Cette étude a montré, en accord avec l'opérateur Natura 2000 concerné, des incidences environnementales limitées à quelques voies et a entraîné leur dés équipement.

Une information sur la sensibilité des milieux naturels concernés sera mise en place sur les panneaux d'information du site et dans le cartoguide concerné dans la collection « Espaces Naturels Gardois »

ARTICLE 7 - ENTRETIEN, MAINTENANCE DU SITE

La FFME assure l'entretien et la maintenance des **équipements techniques d'escalades** (systèmes de **progression...**) sur la base des secteurs et voies identifiées dans le tableau de suivi « vigilance falaises » (cf Extrait en Annexe n°3) par des visites de vérification réalisées par le CT FFME, à minima 1 fois tous les deux ans (fin septembre).

Les visites et travaux éventuels donneront lieu à la production d'un compte-rendu avec les actions réalisées, les constats, les projets d'intervention, et ce, systématique intégré au tableau de suivi « vigilance falaises d'escalade du PDESI du Gard » complété par le CT FFME et visible en permanence, par les parties via une solution en ligne de type Google Drive ou autre.

Le tableur sera également transmis par la FFME à minima tous les deux ans (avant la fin décembre) par courrier et email au Département et aux deux communes. Le lien vers le tableur de suivi « Vigilance falaises d'Escalade du PDESI du Gard/Site du Mont Bouquet » en ligne sera transmis aux parties signataires.

Lien Drive:

Le Département assure l'entretien

- Du parking d'accès au site d'escalade (débroussaillage) ;
- Des chemins d'accès pédestre aux secteurs et voies d'escalade depuis le Parking (débroussaillage, assises des sentiers) ;
- Du chemin de « pied de falaises » (débroussaillage, assises des sentiers) ;
- Du mobilier signalétique spécifique escalade présent sur le parking et les sentiers d'accès aux falaises.

La commune de Seynes en lien avec la commune de Brouzet Lès Alès assure l'entretien :

- du mobilier signalétique lié à la police de la route et à la réglementation communale en vigueur présent sur l'ancienne précisé

La communauté d'agglomération d'Alès Agglomération assure l'entretien :

- des chemins intégrés au Réseau Local d'Espace Sites et Itinéraires (RLESI) autres que ceux liés au site d'escalade et décrit dans le cartoguide dans la collection Espaces Naturels Gardois intitulé « Le Mont Bouquet »,
- le mobilier signalétique du RLESI conforme à la charte signalétique des espaces naturels Gardois.

Les parties s'engagent à s'informer de leurs travaux respectifs engagés et pourront participer aux ouvertures et réception des chantiers.

ARTICLE 8 : SALUBRITÉ DU SITE

La FFME devra garantir le maintien des terrains visés par la présente convention en bon état de propreté. Elle évacuera les déchets et détritiques de toutes sortes résultant de l'utilisation du terrain par la pratique de l'escalade à l'exclusion toutefois d'apports clandestins d'origine extérieure qui y seraient constatés.

Les équipes du Département pourront intervenir, en appui et à la demande du CT FFME, pour traiter l'évacuation de déchets et détritiques à l'exclusion toutefois des apports clandestins d'origine extérieure qui y seraient constatés et devront être traités en lien avec les deux communes.

Ces décharges clandestines seront signalées aux parties et via l'outil « Sentinelles Sport de Nature <http://sentinelles.sportsdenature.fr> /ou via l'application Suricate.

Par ailleurs, la mise en place de « sanitaires secs » pourra être convenue entre les parties et particulièrement entre les communes, Alès Agglomération et le Département.

ARTICLE 9 : INTERLOCUTEUR ET PROCÉDURE D'INTERVENTION

La F.F.M.E. fournit le nom et l'adresse du correspondant local qui sera l'interlocuteur normal du Département, Alès Agglomération et de la commune.

A la date de la convention, il s'agit de :

Mme Françoise Rault-Doumax demeurant 89, Le Ginestou 30560 St Hilaire de Brethmas

Adresse courrier électronique : leginestou@aol.com

Pour toute remarque ou problème rencontrés sur le site, notamment liés à l'entretien technique et la maintenance des itinéraires d'escalade (défaut d'équipement, bloc instable...), un site national internet dédié aux activités de pleine nature est mis à la disposition du public. Il s'agit du site « Suricate, Tous sentinelles des sports de nature » mis en place par le Pôle Ressource National des Sports de Nature via le site <http://sentinelles.sportsdenature.fr> accompagné de son **application Suricate** disponible sur PlayStore et AppleStore.

Cet outil sera mentionné sur le panneau d'information d'entrée de site, sur la collection de cartoguide, sur les sites internet de la fédération délégataire www.ffme.fr et de Gard Tourisme <http://www.tourismegard.com/accueil/bouger/sentinelle-suricate>.

L'ensemble des remarques formulées sur cette solution nationale sont transmis directement à la Direction Nationale de la FFME et au Service Attractivité et Patrimoine Naturel du Département.

Le Département transmettra au CT FFME qui devra vérifier la véracité de la remarque formulée et en rendre compte par e-mail au Département et la FFME.

Si la remarque concerne une question de sécurité des voies, le CT FFME devra s'engager à intervenir dans un délai de 72h00 ou sécuriser la zone concernée par la pose de rubalise accompagnée d'un panneau d'information type remis, au préalable par le Département.

Pour tous autres types de remarques, les parties, en fonction de leur domaine d'actions, s'engagent à intervenir, conformément aux engagements du label Gard pleine nature, dans un délai maximum de 6 mois et d'informer les parties dans un délai 1 moi de leurs modalités d'intervention pour traiter la remarque.

ARTICLE 10 : PRIX

La présente convention est consentie gratuitement.

ARTICLE 11 : POLICE DES LIEUX

Le site susvisé étant de fait ouvert au public ou à un « public particulier », (les maires des communes) ou le cas échéant le préfet y exerceront leurs pouvoirs de police en application des articles L. 2211 – 1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

A ce titre, des arrêtés municipaux de la commune de Seynes réglementent :

Premièrement, l'accès à l'ancien Chemin Départemental N 6 dans sa partie allant du cimetière aux limites de commune avec Brouzet-lès-Alès est interdit à la circulation des véhicules à moteur.

L'Article 2 de cet arrêté liste par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les cas à lesquels l'interdiction ne s'applique pas. :

- aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public,
- aux véhicules utilisés à des fins professionnelles d'exploitation et d'entretien des espaces naturels,
- aux véhicules des pratiquants d'activités de pleine nature disposant d'un signe distinctif sur leur véhicule,
- aux adhérents de la Régie Communale de Chasse et ayant droit.

Les dérogataires aux dispositions de l'article 1^{er} devront cependant respecter l'interdiction de stationnement le long de la voirie et utiliser comme parking exclusivement celui présent au départ du site d'escalade, matérialisé par un panneau de type C1a accompagné du pictogramme escalade.

Deuxièmement, en raison du risque incendie important dans ce secteur, l'emploi et l'utilisation du feu et la pratique du camping ou stationnement nocturne de camping-car

ou caravane sont formellement interdits. Le parking du site d'escalade est donc par conséquent interdit entre le coucher et lever du soleil à ce type de véhicule.

Troisièmement, considérant le risque majeur d'incendie sur ce site, la pratique de l'escalade est interdite du 1^{er} juillet au 31 août de chaque année.

L'ONF pourra faire respecter ces arrêtés en vigueur et bien garantir l'accès des grimpeurs au parking du site d'escalade, seul lieu de parking autorisé.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITE DES PARTIES

Responsabilités et obligations des communes, de la FFME et des usagers :

Les obligations et responsabilités des parties signataires de la présente convention sont réparties et acceptées comme suit :

Responsabilités du Département et des communes :

Le **Département et les Communes de Seynes et de Brouzet-Lès-Alès** assument, au regard de leurs compétences respectives, l'ensemble des responsabilités liées à l'ouverture au public pratiquant l'escalade des terrains visés par la présente convention ainsi que celles liées à la gestion, à l'aménagement et l'entretien du pied des falaises, à la garde juridique du site et à l'entretien des itinéraires d'accès pédestre et routier au site d'escalade, et ce sans préjudice, des responsabilités encourues par la **FFME** en cas de faute dans l'exécution des missions spécifiques qui lui sont confiées en application de la présente convention relatives aux opérations d'entretien technique, de maintenance et d'équipement des itinéraires d'escalade.

Responsabilités de la FFME :

La **FFME** assume la responsabilité des dommages susceptibles d'être causés ou subis en raison des fautes commises dans l'exécution des opérations d'équipement, d'entretien technique et de maintenance des itinéraires d'escalade et de l'entretien du pied des falaises réalisés conformément aux dispositions de la présente convention (cf. article 4).

Obligations des autres parties :

Les autres parties, ainsi que leurs personnels, s'abstiendront de toute intervention susceptible de modifier les conditions de sécurité nécessaires à la pratique de l'escalade (équipements, balisage spécifique...), sans avoir préalablement recherché et obtenu l'accord de la **FFME**.

Les autres parties s'abstiendront également d'autoriser des tiers à modifier les équipements de sécurité (**systèmes de progression**) sans l'accord préalable de la **FFME**. La responsabilité de la **FFME** ne pourra être engagée à raison de dommages trouvant leur origine dans un manquement des autres parties à ces dispositions.

En cas de constat par les autres parties d'un défaut de sécurité relevé sur les équipements des itinéraires d'escalade (systèmes de progression), elles s'engagent à prévenir par e-mail la **FFME** avec l'ensemble des parties en copie.

Obligation de la FFME

La **FFME** s'engage à prendre les mesures nécessaires pour traiter toute alerte relative à l'équipement des itinéraires d'escalade conformément aux engagements de qualité lié au label Gard pleine nature (Cf : Article 10)

Responsabilités des usagers :

Il est rappelé que, conformément à la jurisprudence, en cas d'accident, les responsabilités des parties et de la **FFME** telles que déclinées ci-dessus seront appréciées en considération du comportement de la victime. Les usagers des sites visés par la présente supporteront ainsi les conséquences des dommages subis ou causés du fait de leur propre imprudence et notamment en raison de l'inadaptation de leurs comportements à l'état naturel des lieux, à l'aménagement du site et /ou aux dangers normalement prévisibles dans la nature et lors de la pratique de l'escalade.

ARTICLE 13 : ASSURANCES

Chaque partie signataire déclare être assurée pour les risques et responsabilités encourus en application des présentes.

Chaque partie signataire déclare avoir couvert sa responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance solvable.

Assurance de la FFME :

Allianz - Cabinet J. GOMIS-GARRIGUES
17, Boulevard de la Gare - 31500 TOULOUSE.
Numéro de contrat : 46663365

En cas de changement d'assureur, la FFME s'engage à communiquer par écrit dans un délai de deux mois, le nom et les coordonnées du nouvel organisme d'assurance.

Responsabilité du propriétaire, du Département et de l'intercommunalité

Les communes, Alès Agglomération ou le Département et son personnel s'abstiendront de toute intervention susceptible de modifier les conditions de sécurité (équipements, balisage spécifique...) sur le site visé par la présente, sans avoir préalablement recherché et obtenu l'accord des autres parties

Les communes, Alès Agglomération ou le Département s'abstiendront également d'autoriser des tiers à modifier les équipements de sécurité (systèmes de progression) sans l'accord de la FFME.

L'absence de réponse à une demande de modification dans un délai de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception vaut accord de la FFME.

ARTICLE 14 : VENTE DES TERRAINS

En cas de vente des terrains concernés par la présente convention, les communes s'engagent à informer les parties 3 mois avant la date de vente par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 15 : DURÉE

Cette convention est consentie pour une durée de trois années à compter de sa date de signature.

Elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant la date d'expiration par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 16 : RÉSILIATION

En cas d'inexécution par l'une des parties d'une des clauses de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée 3 mois après une mise en demeure des autres parties par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

ARTICLE 17 : RECUPERATION DES ÉQUIPEMENTS

En cas de résiliation de la présente convention par l'une ou l'autre des parties, ou bien dans le cas où le libre accès des grimpeurs ne serait plus garanti, que ce soit du fait des communes, du fait d'autorités extérieures ou en cas de force majeure, la FFME pourra, si elle le désire, récupérer tout ou partie des équipements installés sur le site, à ses frais ou par ses propres moyens. Dans le cas d'équipements financés par le Département, ils devront être utilisés (si leur état le permet) sur d'autres sites d'escalade conventionnés et inscrits au P.D.E.S.I du Gard.

ARTICLE 18 : CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE

Les contestations qui pourront s'élever entre les parties soussignées seront soumises au tribunal qui a compétence en la matière.

Fait en 7 exemplaires à Nîmes le **21 JAN. 2021**

Pour le Département du Gard

Pour le Président et par **délégation**
La Vice Présidente


Geneviève Blanc

Pour la commune de Seynes



Pour Gard Tourisme



Pour la commune de Brouzet-Lès-Alès



Pour la FFME
Mme Françoise RAULT-DOUMAX
Présidente du CT 30 FFME



Pour Alès Agglomération



Pour L'Office National des Forêts

**Le Directeur de l'Agence
ONF Hérault-Gard**


Nicolas KARR

ANNEXES

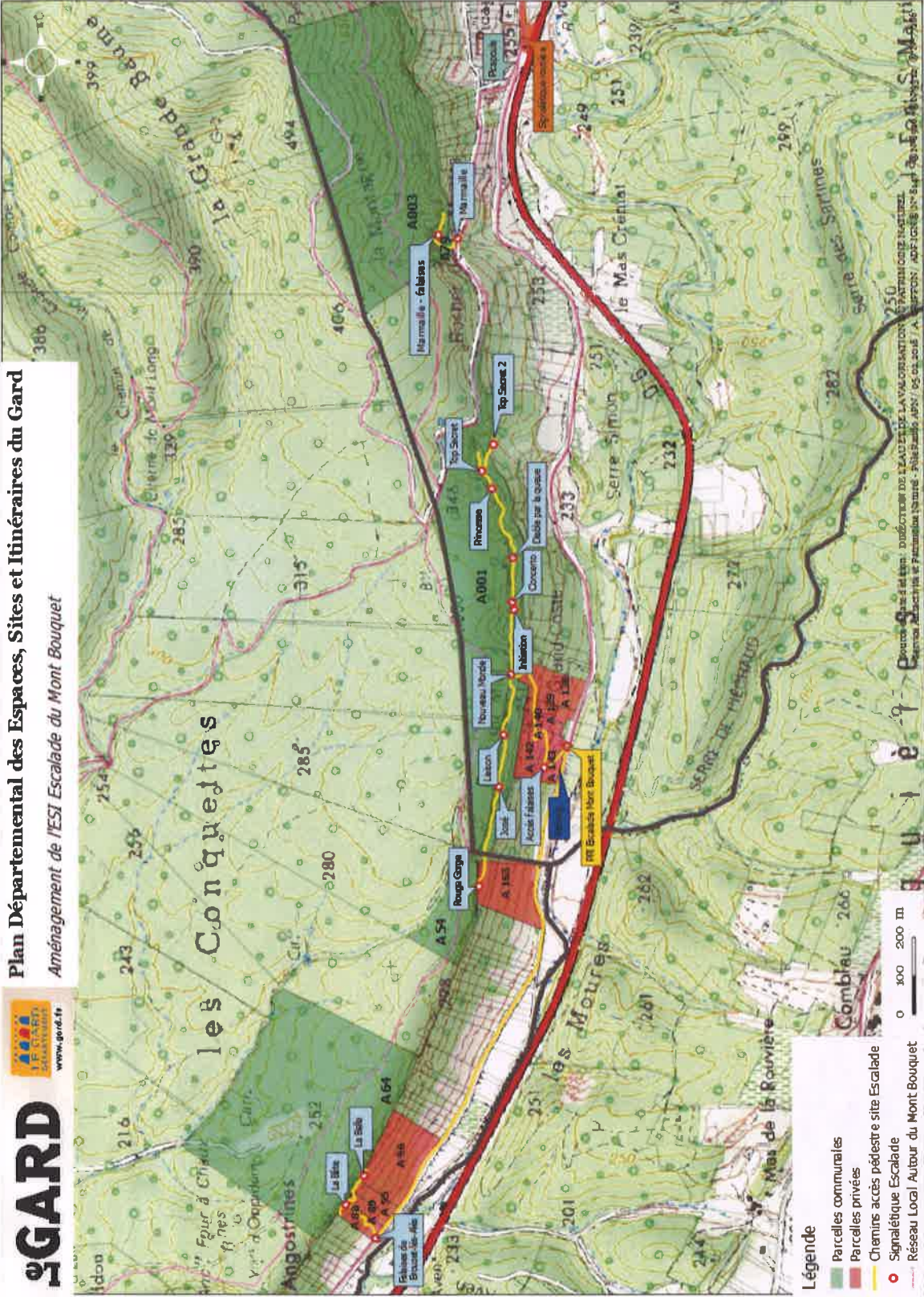
**Annexe N°1 Plans descriptifs du site et de ses équipements
sur les communes de Seynes et Brouzet-Lès-Alès**

Représentation des secteurs du site complémentaire au Réseau Local d'Espaces sites et itinéraires extrait du carto-guide « Autour du Mont Bouquet » dans la collection « Espaces Naturels Gardois »



Accès et aménagements du site d'escalade du Mont Bouquet

Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires du Gard
Aménagement de l'ESI Escalade du Mont Bouquet

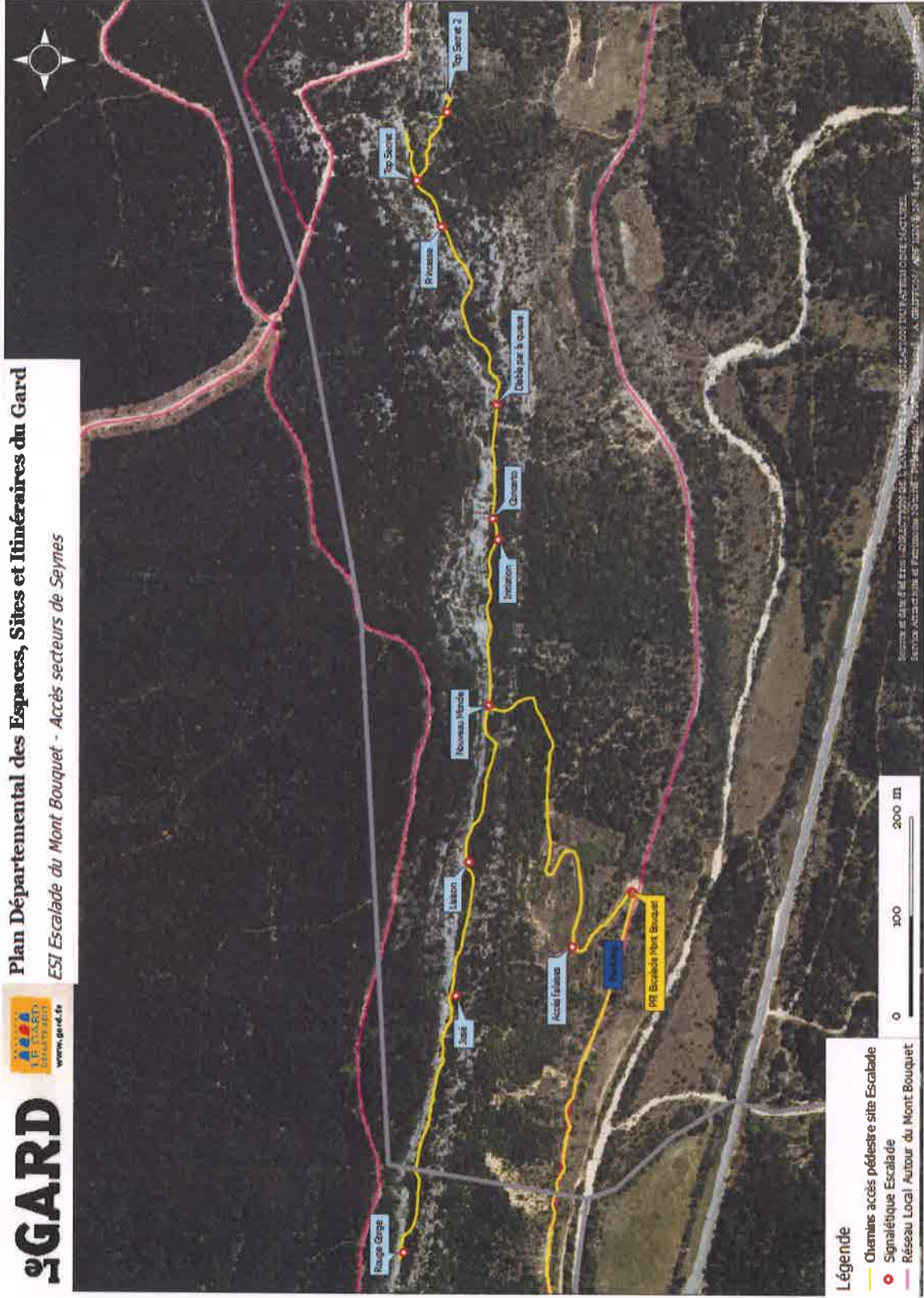


- Légende**
- Parcelles communales
 - Parcelles privées
 - Chemins accès pédestre site Escalade
 - Signalétique Escalade
 - Réseau Local Autour du Mont Bouquet

Situation du Parking et des chemins d'accès aux 9 secteurs de la commune de Seynes (Partie Ouest)



Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires du Gard
ESI Escalade du Mont Bouquet - Accès secteurs de Seynes



- Légende**
- Chemins accès pédestre site Escalade
 - Signalétique Escalade
 - Réseau Local / Autour du Mont Bouquet

Situation du chemin d'accès au secteur Marmaille (commune de Seynes)



Annexe N°2 descriptif parcellaire du site

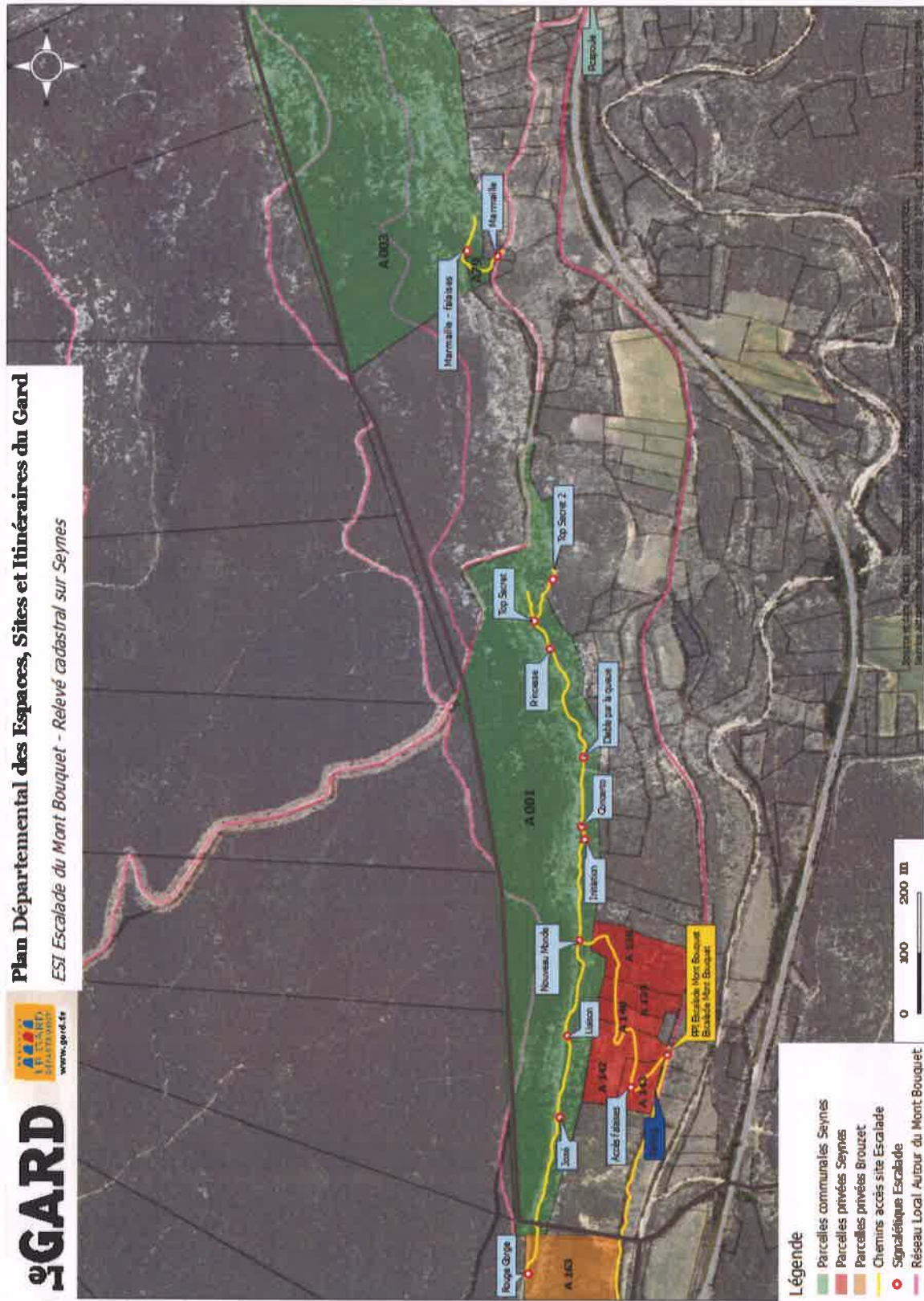
Adresse	Numéros de parcelles	Commune	Propriétaire	Secteur de pratique	Surface concernée	Conventions signées en date du
1 LA VEYRIERE	A 001	Seynes	Commune	Chemin d'accès et falaises de José à Top Secret	17HA 76A 00CA	-
2 PUECH BUISSON	A 003	Seynes	Commune	Chemin d'accès et falaise de Marmaille	21HA 71A 50CA	-
3 LA GRASIE	A 079	Seynes	Commune	Chemin d'accès à Marmaille	15A 70CA	-
4	A 138	Seynes	Mr JOFFRE Olivier		1HA 31A 50CA	19/12/17
5	A 139	Seynes	Mme MALAFOSSE Jacqueline	Uniquement le sentier, chemin d'accès aux secteurs de Rouge Gorge à Top Secret	48A 30CA	26/01/18
			Mme TRENQUIER Elidia née ORLANDINI			26/01/18
6	A 140	Seynes	Mr JOFFRE Olivier		35A 60CA	19/12/17
7	A 142	Seynes	Mr DARNAUD Thierry		1HA 03A 30CA	26/02/18
8	A 143	Seynes	Mr JOFFRE Olivier	Parking et chemin d'accès aux secteurs de Rouge Gorge à Top Secret	50A 90CA	19/12/17
9 LES CONQUETTES	A 054	Brouzet-Lès-Alès	Commune	Falaise Rouge Gorge	2HA 61A	
10 LES CONQUETTES	A 064	Brouzet-Lès-Alès	Commune	Falaises la Belle et la Bête	20HA 68A	
11 LES AUGUSTINES	A 088	Brouzet-Lès-Alès	Indivision famille AMALRIC	Chemin d'accès et falaise de La Belle et la Bête	47A 80CA	25/10/19
12 LES AUGUSTINES	A 089	Brouzet-Lès-Alès	Indivision famille GRAVEZAT	Chemin d'accès et falaise de La Belle et la Bête	37A 10CA	25/10/19
13 LES AUGUSTINES	A 095	Brouzet-Lès-Alès	Mr AUSSIGNARGUES Jean-Luc	Chemin d'accès et falaise de La Belle	38A 60CA	05/08/19
14 LES AUGUSTINES	A 096	Brouzet-Lès-Alès	Indivision PERRIN/FRIESS/MARTIN	Chemin d'accès et falaise de La Belle	2HA 64A 80CA	07/08/19
15 LES AUGUSTINES	A 163	Brouzet-Lès-Alès	Indivision PERRIN/FRIESS/MARTIN	Chemin d'accès et falaise de Rouge Gorge	2HA 17A 40CA	07/08/19

Annexe N°3 Plan cadastral du site sur la commune de Seynes



Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires du Gard

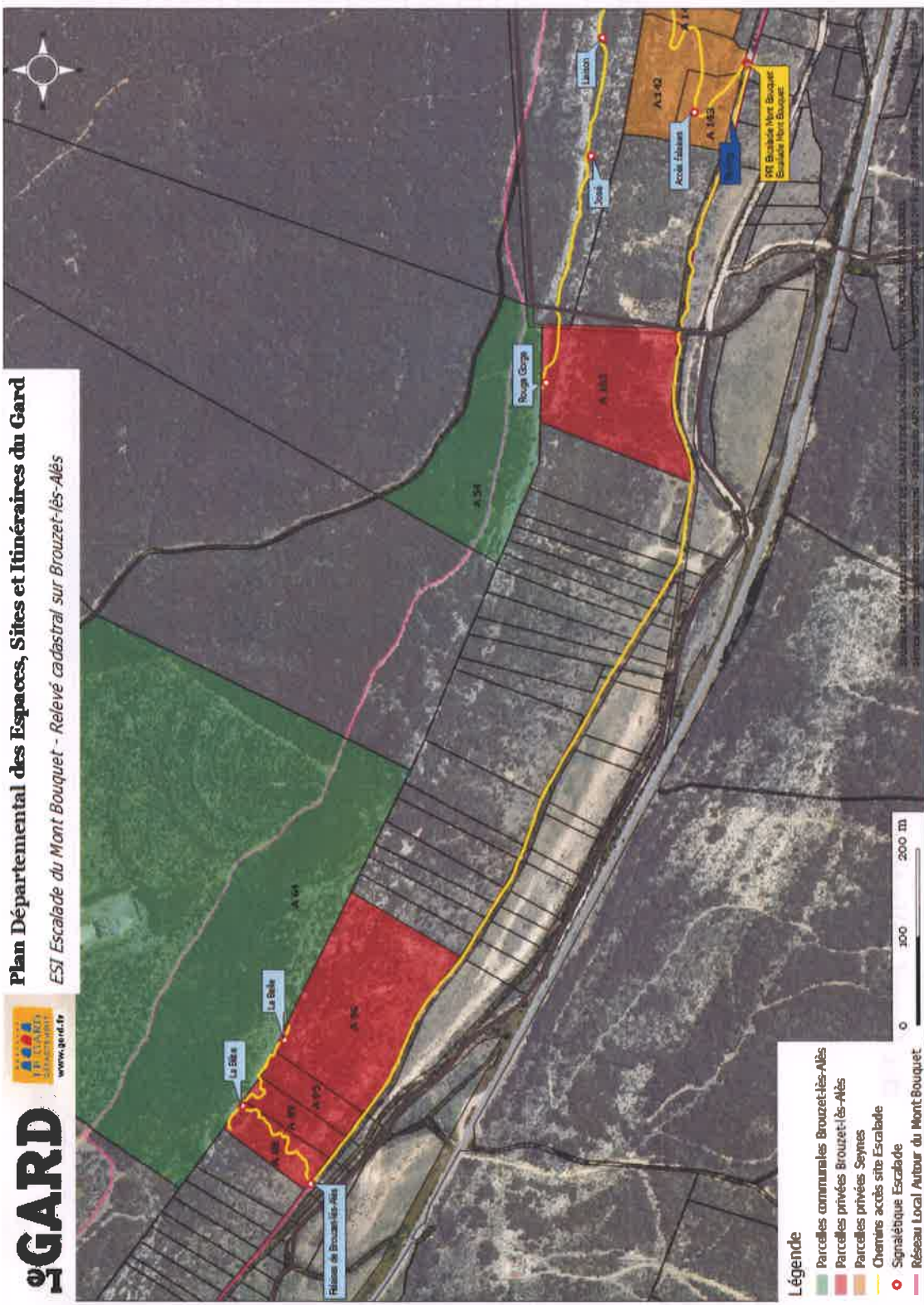
ESI Escalade du Mont Bouquet - Relevé cadastral sur Seynes



Annexe N°3bis Plan cadastral du site sur la commune de Brouzet Lès Alès



Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires du Gard
 ESI Escalade du Mont Bouquet - Relevé cadastral sur Brouzet-lès-Alès



- Légende**
- Parcelles communales Brouzet-lès-Alès
 - Parcelles privées Brouzet-lès-Alès
 - Parcelles privées Seynes
 - Chemins accès site Escalade
 - Signalétique Escalade
 - Réseau Local / Autour du Mont Bouquet

Annexe N°4 Extrait du tableur de suivi du site dans le cadre du dispositif « Vigilance des falaises d'escalade » du PDESI du Gard piloté par le CT FFME Gard

VIGILANCE FALAISES D'ESCALADE DU GARD - SUIVI DU SITE DEPARTEMENTAL DU MONT BOUQUET (Ajouter une ligne intervention sous la ligne de la voie afin de capitaliser les interventions)

Site	Secteur	N° de la voie	Nom de la voie	Niveau	Date	Vérificateur	Relais chaîné	Mouqueton, maillon, anneau de descente	Implantation relais	Nature de l'équipement	Nature des colles	Nombre des points	Nature des fixations	Disposition des points	Points	Anomalie / défaut
Mt Bouquet	La Bête	1	Robin des voies Intervention n°1	5c/8a												
Mt Bouquet	La Bête	2	Papy Moustache	8c+												
Mt Bouquet	La Bête	3	Kuroshiki	7a+												
Mt Bouquet	La Bête	4	Seynes d'amour	7a												
Mt Bouquet	La Bête	5	Espirt libre	7c+												
Mt Bouquet	La Bête	6	Brise tropicale	5a												
Mt Bouquet	La Bête	7	Mise en Seynes	5b												
Mt Bouquet	La Bête	8	Le rêve de voler	6a+												
Mt Bouquet	La Bête	9	Boni and Caf	5c												
Mt Bouquet	La Bête	10	En Seynes l'artiste	5b												
Mt Bouquet	La Bête	11	Mamic	5c												
Mt Bouquet	La Bête	12	Victoria	5b												
Mt Bouquet	La Bête	13	Victoria	6a												
Mt Bouquet	La Bête	14	L'éclair du miroir	6b												
Mt Bouquet	La Bête	15	Senieur vanille	6c												
Mt Bouquet	La Bête	16	In vino veritas	6b												
Mt Bouquet	La Bête	17	L'indécise	6c+												
Mt Bouquet	La Bête	18	Blanche Meije et ses copains	6a+												
Mt Bouquet	La Bête	19	Marmotte	6a												
Mt Bouquet	La Bête	20	Musaraigne	6c+												
Mt Bouquet	La Bête	21	Lady héroïne	5c+												
Mt Bouquet	La Bête	22	Fred olivehmax	4c												
Mt Bouquet	La Belle	1	?													
Mt Bouquet	La Belle	2	Egocentrique	6b+												
Mt Bouquet	La Belle	3	Shibouyette	7a+												
Mt Bouquet	La Belle	4	Makanbo	7a+												
Mt Bouquet	La Belle	5	Louise	8c?												
Mt Bouquet	La Belle	6	Electrochoque	7c												
Mt Bouquet	La Belle	7	La dent creuse	8a												

Annexe N°5 Registre des Secteurs et voies conventionnées du site Départemental d'escalade du Mont Bouquet

Site d'escalade	Secteur	N° de la voie	Nom de la voie	Niveau
Mt Bouquet	La Bête	1	Robin des voies	5c/6a
Mt Bouquet	La Bête	2	Papy Moustache	6c+
Mt Bouquet	La Bête	3	Kuroshiki	7a+
Mt Bouquet	La Bête	4	Seynes d'amour	7a
Mt Bouquet	La Bête	5	Esprit libre	7c+
Mt Bouquet	La Bête	6	Brise tropicale	5a
Mt Bouquet	La Bête	7	Mise en Seynes	5b
Mt Bouquet	La Bête	8	Le rêve de voler	6a+
Mt Bouquet	La Bête	9	Boni and Caf	5c
Mt Bouquet	La Bête	10	En Seynes l'artiste	5b
Mt Bouquet	La Bête	11	Mamic	5c
Mt Bouquet	La Bête	12	Victoria	5b
Mt Bouquet	La Bête	13	Victoria	6a
Mt Bouquet	La Bête	14	L'éclat du miroitier	6b
Mt Bouquet	La Bête	15	Senteur vanille	6c
Mt Bouquet	La Bête	16	In vino vericaf	6b
Mt Bouquet	La Bête	17	L'indécise	6c+
Mt Bouquet	La Bête	18	Blanche Meije et ses copains	6a+
Mt Bouquet	La Bête	19	Marmotte	6a
Mt Bouquet	La Bête	20	Musaraigne	5c+

Mt Bouquet	La Bête	21	Lady héroïne	5c+
Mt Bouquet	La Bête	22	Fred olivetmax	4c
Mt Bouquet	La Belle	1	-	
Mt Bouquet	La Belle	2	Egocentrique	6b+
Mt Bouquet	La Belle	3	Shibouyette	7a+
Mt Bouquet	La Belle	4	Makanbo	7a+
Mt Bouquet	La Belle	5	Louise	8c?
Mt Bouquet	La Belle	6	Electrochoque	7c
Mt Bouquet	La Belle	7	La dent creuse	8a
Mt Bouquet	La Belle	8	Shikanzen	7c+
Mt Bouquet	La Belle	9	Play Bacs	7b+
Mt Bouquet	La Belle	10	Grêle de pierres	7a+
Mt Bouquet	La Belle	11	Julienne	7c
Mt Bouquet	La Belle	12	Cracheur de feu	7b
Mt Bouquet	La Belle	13	Rebelle	6c+
Mt Bouquet	La Belle	14	Crise massonique	7a+
Mt Bouquet	La Belle	15	La gargouille	6a
Mt Bouquet	La Belle	16	Learning to fly	6b
Mt Bouquet	La Belle	17	La neuvième	6c+
Mt Bouquet	La Belle	18	Seynes équestre	6a+
Mt Bouquet	La Belle	19	Seynes de ménages	7b
Mt Bouquet	La Belle	20	Nouvel An	5b
Mt Bouquet	La Belle	21	Les s'bis s'barrent	7b
Mt Bouquet	La Belle	22	Acid House	6c
Mt Bouquet	La Belle	23	La patchanka	6b+
Mt Bouquet	La Belle	24	Le pas du Menuet	6c+

Mt Bouquet	La Belle	25	Relax	4c
Mt Bouquet	La Belle	26	Dans une peau de vache	5c
Mt Bouquet	La Belle	27	Une jolie fleur	6a
Mt Bouquet	La Belle	28	Charpenderie	L1 6a, L2 7a
Mt Bouquet	La Belle	29	Rigoletto	6c
Mt Bouquet	Rouge Gorge	1	Excalibur	4a
Mt Bouquet	Rouge Gorge	2	Stormbringer	6b
Mt Bouquet	Rouge Gorge	3	Sébulette	5c
Mt Bouquet	Rouge Gorge	4	T'es haut Théo	5c
Mt Bouquet	Rouge Gorge	5	Verticaland	6a
Mt Bouquet	Rouge Gorge	6	Promenons-nous dans les voies	5c
Mt Bouquet	Rouge Gorge	7	Et un, et deux, et trois zéro	5b
Mt Bouquet	Rouge Gorge	8	Sika sinoque n'est pas une sinécure	4c
Mt Bouquet	Rouge Gorge	9	Les yeux dans les bleus	4c
Mt Bouquet	Rouge Gorge	10	Prises en tête	4b
Mt Bouquet	Rouge Gorge	11	P'tit bout d'ain	4b
Mt Bouquet	Rouge Gorge	12	Un ch'ti coin de paradis	5a
Mt Bouquet	Rouge Gorge	13	Et guise et buis ronds	5a
Mt Bouquet	Rouge Gorge	14	Pédale douce	5c
Mt Bouquet	Rouge Gorge	15	Meije angen et rossignol	5a
Mt Bouquet	Rouge Gorge	16	Une peur bleue comme ces yeux	5b
Mt Bouquet	Rouge Gorge	17	Surprise sur prise	5b
Mt Bouquet	Rouge Gorge	18	Quenelle et ses grattons	5b
Mt Bouquet	Rouge Gorge	19	C'est quoi ça...?	5c
Mt Bouquet	Rouge Gorge	20	Martin entre en Seynes	6a
Mt Bouquet	Rouge Gorge	21	Manhattan	5a

Mt Bouquet	Rouge Gorge	22	Zen tout est là	5c
Mt Bouquet	Rouge Gorge	23	Technicien de surface	6b
Mt Bouquet	Rouge Gorge	24	Même pas peur	5c
Mt Bouquet	Rouge Gorge	25	P'tit chamois	5c
Mt Bouquet	Rouge Gorge	26	Lou cherche son Ann	5b+
Mt Bouquet	Rouge Gorge	27	Le grand Meije en Lou	4c
Mt Bouquet	Rouge Gorge	28	Louis d'or pas	4a
Mt Bouquet	Rouge Gorge	29	Euro qui comme Ulysse	4a
Mt Bouquet	Rouge Gorge	30	Le bobojaulais	4a
Mt Bouquet	Rouge Gorge	31	Les 100 balles du docteur	4a
Mt Bouquet	Rouge Gorge	32	En selle héros	5a
Mt Bouquet	Rouge Gorge	33	La voie des 3 LLL	4c
Mt Bouquet	Rouge Gorge	34	Pieu main	5c/6a
Mt Bouquet	Rouge Gorge	35	El blanco	5c
Mt Bouquet	Rouge Gorge	36	El negro	6a+
Mt Bouquet	Rouge Gorge	37	El Tinto	6a
Mt Bouquet	Rouge Gorge	38	Lukas	5c
Mt Bouquet	Rouge Gorge	39	Les dix ocelles de la malmignatte	6b+
Mt Bouquet	Rouge Gorge	40	La belle rouge	7a
Mt Bouquet	Rouge Gorge	41	Rubis sur l'ongle	7c+
Mt Bouquet	Rouge Gorge	42	Coup de gouze	7b+
Mt Bouquet	Rouge Gorge	43	First (Déséquipée)	7b+
Mt Bouquet	Rouge Gorge	44	Batman (Déséquipée)	7b+
Mt Bouquet	Rouge Gorge	45	Red rock blues	7c
Mt Bouquet	Rouge Gorge	46	Soescalade	7b+
Mt Bouquet	Rouge Gorge	47	Ho!Rage	7c+

Mt Bouquet	Rouge Gorge	48	Coup de douze	6c+
Mt Bouquet	Rouge Gorge	49		6c+
Mt Bouquet	Rouge Gorge	50		6c+
Mt Bouquet	Rouge Gorge	51	Bonne grimpe	7a
Mt Bouquet	Rouge Gorge	52	Amézamours	7c
Mt Bouquet	Rouge Gorge	53	Toutencamion (Déséquipée)	7b+
Mt Bouquet	Rouge Gorge	54	Lune et toi Laid	7a+
Mt Bouquet	Rouge Gorge	55	Tarnagas	6b+
Mt Bouquet	Rouge Gorge	56	Petit dec...	6b
Mt Bouquet	Rouge Gorge	57	Lou provençao	6b
Mt Bouquet	Rouge Gorge	58	La cagne	6c
Mt Bouquet	Rouge Gorge	59	Gargantua	6a+
Mt Bouquet	Rouge Gorge	60	Figue molle	6b
Mt Bouquet	Rouge Gorge	61	-	6b+
Mt Bouquet	Rouge Gorge	62	-	6b
Mt Bouquet	Rouge Gorge	63	Belle nuit	6b
Mt Bouquet	Rouge Gorge	64	Ciel rouge	6b+
Mt Bouquet	Rouge Gorge	65	Riri	6a
Mt Bouquet	Rouge Gorge	66	Fifi	5c
Mt Bouquet	José	1	L'araignée agile	5c/6a
Mt Bouquet	José	2	Doux leurre	6b
Mt Bouquet	José	3	Maya	6a+
Mt Bouquet	José	4	Ponch	6b
Mt Bouquet	José	5	Christian sund	7a
Mt Bouquet	José	6	Change rien	6c+
Mt Bouquet	José	7	Sauze qui peut	6b+

Mt Bouquet	José	8	La concubine de l'hémoglobine	6b+
Mt Bouquet	José	9	Vénus	7a+
Mt Bouquet	José	10	Ouais c'est ça	7a+
Mt Bouquet	José	11	Zimbabwe	7b
Mt Bouquet	José	12	Alensund sund	7a+
Mt Bouquet	José	13	Engagez-vous qu'ils disaient	7b
Mt Bouquet	José	14	Krakaow	7a
Mt Bouquet	José	15	Tokyo eyes	7a+
Mt Bouquet	José	16	Mouriès le retour	7c
Mt Bouquet	José	17	L'age de faire	7b+
Mt Bouquet	José	18	Smoke addict	7a
Mt Bouquet	José	19	Pornography	6c
Mt Bouquet	José	20	Le retour du nettoyeur	6c
Mt Bouquet	José	21	L'investissement	7b
Mt Bouquet	José	22	La croix et la bannière	7a+
Mt Bouquet	José	23	La Pierrasse	6c+
Mt Bouquet	José	24	Dégueulante	6c
Mt Bouquet	José	25	Flemme olympique	7b
Mt Bouquet	José	26	Chaîne qui brille	6c+
Mt Bouquet	José	27	Escartefigue	7b+
Mt Bouquet	José	28	Cassiopee	7b
Mt Bouquet	José	29	Bence alors	7a+
Mt Bouquet	José	30	Si! J'y étais	7a+
Mt Bouquet	José	31	La pureté	6c
Mt Bouquet	José	32	Le point stop	6c
Mt Bouquet	José	33	Guernica	6c

Mt Bouquet	José	34	Jardin passion	6b
Mt Bouquet	José	35	Raquette	6c+
Mt Bouquet	José	36	Quel pied!	6b+
Mt Bouquet	José	37	Finnesse	6b
Mt Bouquet	José	38	José	6a+
Mt Bouquet	José	39	Shut up the fuck up	6c
Mt Bouquet	José	40	In passe !	6b
Mt Bouquet	José	41	Coulée	5c
Mt Bouquet	José	42	La première à José	6a
Mt Bouquet	Liaison	1	Cocofesse	6b
Mt Bouquet	Liaison	2	L'oublié	6c
Mt Bouquet	Liaison	3	Acide formique	5c
Mt Bouquet	Liaison	4	Conchita	6b+
Mt Bouquet	Liaison	5	Le trou aux fourmies	6a+
Mt Bouquet	Liaison	6	Seychelles	7a+
Mt Bouquet	Liaison	7	-	6b+
Mt Bouquet	Liaison	8	Le corps sage des fées	5b
Mt Bouquet	Liaison	9	Alec se set (désequipée)	3a
Mt Bouquet	Liaison	10	Le voleur de plaquettes (désequipée)	5b
Mt Bouquet	Liaison	11	Vil instant présent	4c
Mt Bouquet	Liaison	12	Carpe diem	6b
Mt Bouquet	Liaison	13	Atteinte aux doigts de l'homme	6a+
Mt Bouquet	Liaison	14	Seau d'eau: mégots morts	6a
Mt Bouquet	Liaison	15	3615 Qui n'en veut?	5c
Mt Bouquet	Liaison	16	Tabernante iboga	5b
Mt Bouquet	Liaison	17	Izquierda	6b+

Mt Bouquet	Liaison	18	Finesses	7a+
Mt Bouquet	Liaison	19	Marié moi	7a+
Mt Bouquet	Liaison	20	Equilibre	6c+
Mt Bouquet	Liaison	21	Dinosorito	7a
Mt Bouquet	Liaison	22	Fusion symbolique	6b
Mt Bouquet	Liaison	23	-	6c
Mt Bouquet	Liaison	24	Titi et son gros minet	6b+
Mt Bouquet	Liaison	25	Homo Seynien Erectus	6a
Mt Bouquet	Liaison	26	Bingo crépuscule	6a+
Mt Bouquet	Liaison	27	Terre	6b+
Mt Bouquet	Liaison	28	Edune	6b
Mt Bouquet	Liaison	29	Blanche neige	7a
Mt Bouquet	Nouveau Monde	1	Congas	5c+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	2	Prends ta brosse !	6b+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	3	Le zubial	7c
Mt Bouquet	Nouveau Monde	4	Cortijo L'extrême	8a
Mt Bouquet	Nouveau Monde	5	Trinity	7c+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	6	Le missionnaire du saint éthique	8a
Mt Bouquet	Nouveau Monde	7	Mamy de jardin	7b+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	8	Dernière tentation	7c
Mt Bouquet	Nouveau Monde	9	Vipérine	8a+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	10	Vipère	L1 7b, L2 7c
Mt Bouquet	Nouveau Monde	11	La roche des amants	L1 7b+ L2 7c+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	12	Le rastaquouère au Brésil	8a
Mt Bouquet	Nouveau Monde	13	La chute du rastaquouère	7b+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	14	Au nom du père	7a

Mt Bouquet	Nouveau Monde	15	La foire aux slips	7b+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	16	Première	7c+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	17	La putréfaction des doigts de l'homme	8b
Mt Bouquet	Nouveau Monde	18	La blondasse	7c
Mt Bouquet	Nouveau Monde	19	Un doigt	7c
Mt Bouquet	Nouveau Monde	20	Le sphinx	7c
Mt Bouquet	Nouveau Monde	21	Vibrot	8b
Mt Bouquet	Nouveau Monde	22	Peggy la cochonne	7c
Mt Bouquet	Nouveau Monde	23	La moule géante (L1) et L'odyssée (L2)	L1 7b+ L2 8b+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	24	Reine de Sabat	7b+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	25	Le pays sans frontières	L1 8a+, L2 8b
Mt Bouquet	Nouveau Monde	26	L'Iliade	8a+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	27	Tic	6c
Mt Bouquet	Nouveau Monde	28	Toc	6b+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	29	Les mystères du Gard	8c
Mt Bouquet	Nouveau Monde	30	Droits d'auteur	8a+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	31	La colonne d'Hercule	8a+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	32	Shakara	L1 7c, L2 8b
Mt Bouquet	Nouveau Monde	33	La vie est belle	L1 7c+, L2 8b, L3 ?
Mt Bouquet	Nouveau Monde	34	Le comité des tiques	8a
Mt Bouquet	Nouveau Monde	35	Le maître des colles	8a
Mt Bouquet	Nouveau Monde	36	Le cordonnier des balèzes	7c+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	37	Brontosauere	8a+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	38	Proutosauere	8a
Mt Bouquet	Nouveau Monde	39	Anastasia velcros	7c+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	40	La linea	8b+

Mt Bouquet	Nouveau Monde	41	La 32 mètres	8a+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	42	Nanotechnologie	L1 7b, L2 8b
Mt Bouquet	Nouveau Monde	43	Imberbe	6c
Mt Bouquet	Nouveau Monde	44	Dinosaure	L1 7a+, L2 8a+, L3 8a+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	45	Les brigades du chibres	L1 6c, L2 8b+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	46	Le sophisme à la base	7a+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	47	Rien de nouveau sous le soleil	8a+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	48	La patience minérale	7a+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	49	C'est lisse hélas c'est là qu'est l'os	6c+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	50	Le tube neural	6c+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	51	Ventricule droit	L1 7a+, L2 8a+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	52	Bagnoles sur Seynes	8a+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	53	De passage	7c+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	54	Mythomanie compulsive	8b+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	55	Métaphysique des tubes	L1 7c+, L2 8c
Mt Bouquet	Nouveau Monde	56	Depuis que l'homme rêve	7c+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	57	Faut que ça Seynes	8c
Mt Bouquet	Nouveau Monde	58	Niafunké	7a
Mt Bouquet	Nouveau Monde	59	Ca chauffe	L1 6b+, L2 9a
Mt Bouquet	Nouveau Monde	60	Monocle	L1 7b+, L2 8a+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	61	Monocle d'Amérique	L1 7b+, L2 8a+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	62	Cratères de lune	7c
Mt Bouquet	Nouveau Monde	63	Voyage	8a+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	64	Nieman	8a
Mt Bouquet	Nouveau Monde	65	Les Grandes Bouches du Rhone	8c+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	66	Rage de dents (longueur 2: Du rire à l'oublie)	L1 8a+, L2 7b+

Mt Bouquet	Nouveau Monde	67	Grincheux et les deux naines	8b
Mt Bouquet	Nouveau Monde	68	Maëva	8b
Mt Bouquet	Nouveau Monde	69	Les légendes du Gard	8b+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	70	L'avant dinosaure	7c
Mt Bouquet	Nouveau Monde	71	Masculin Féminin	L1 7a+, L2 7b+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	72	Jour de fête	L1 7c, L2 8a+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	73	Ca va, ça vient	L1 7b+, L2 8a
Mt Bouquet	Nouveau Monde	74	Ca va, ça vient, et ça revient (variante)	8a
Mt Bouquet	Nouveau Monde	75	Mât de cocagne	7a
Mt Bouquet	Nouveau Monde	76	J'ai rencontré des gens heureux	6b+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	77	Le manège enchanté	6c+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	78	Farandole	6c
Mt Bouquet	Nouveau Monde	79	Symphonie du nouveau monde	7a
Mt Bouquet	Nouveau Monde	80	Brigand d'amour	7a+
Mt Bouquet	Nouveau Monde	81	Fragment de vie	6a
Mt Bouquet	Nouveau Monde	82	Clownerie	6b
Mt Bouquet	Nouveau Monde	83	Queenstown	5c
Mt Bouquet	Nouveau Monde	84	Sale temps les mouches pètent	6a
Mt Bouquet	Nouveau Monde	85	Timber	5c
Mt Bouquet	Nouveau Monde	86	Jardinerie	5b
Mt Bouquet	Nouveau Monde	87	Taïsson	4c
Mt Bouquet	Nouveau Monde	88	La doublure	4b
Mt Bouquet	Nouveau Monde	89	Le petit grillé	4a
Mt Bouquet	Initiation	1	Les agneaux	3c
Mt Bouquet	Initiation	2	Les jeunes loups	3c
Mt Bouquet	Initiation	3	Les vieux croûtons	3b

Mt Bouquet	Initiation	4	Les cinq hops	4a
Mt Bouquet	Initiation	5	5 ops	4b
Mt Bouquet	Initiation	6	Les cas dopés	5a
Mt Bouquet	Initiation	7	Les k hops	4b
Mt Bouquet	Initiation	8	Les ramoneurs	4b
Mt Bouquet	Initiation	9	Le rat moine	3c
Mt Bouquet	Initiation	10	Le raleur	4a
Mt Bouquet	Initiation	11	Le rateua	4b
Mt Bouquet	Initiation	12	Le ratat	5b
Mt Bouquet	Initiation	13	Le rat pourri	5a
Mt Bouquet	Initiation	14	Finalemment	5c
Mt Bouquet	Initiation	15	L'encore	4c
Mt Bouquet	Initiation	16	Jeudi	5b
Mt Bouquet	Initiation	17	Surprise	4c
Mt Bouquet	Initiation	18	Les pieds	3b
Mt Bouquet	Initiation	19	La pomme	3b
Mt Bouquet	Initiation	20	L'iris	6a
Mt Bouquet	Initiation	21	Le cil	3b
Mt Bouquet	Initiation	22	L'œil	3b
Mt Bouquet	Initiation	23	Variante de l'œil	6a
Mt Bouquet	Initiation	24	Variante à droite	6a
Mt Bouquet	Initiation	25	Serge	6c
Mt Bouquet	Initiation	26	Marie	5c
Mt Bouquet	Initiation	27	Bonsaï	6a
Mt Bouquet	Concerto	1	Madame folle dingue	5a
Mt Bouquet	Concerto	2	Docteur cynoque	5c

Mt Bouquet	Concerto	3	Variante de docteur cynoque	6b
Mt Bouquet	Concerto	4	Phorphore	6b
Mt Bouquet	Concerto	5	A nous deux	6b
Mt Bouquet	Concerto	6	Vitamine	6b
Mt Bouquet	Concerto	7	Les amants de la dérouté	6b
Mt Bouquet	Concerto	8	Symphonie fantastique	7a
Mt Bouquet	Concerto	9	Concerto n°3 en sol majeur	6a
Mt Bouquet	Concerto	10	Un sale dimanche	6b+
Mt Bouquet	Concerto	11	Un dimanche inachevé	6b+
Mt Bouquet	Concerto	12	Un dimanche à la campagne	6a+
Mt Bouquet	Concerto	13	Sénoritas	6a
Mt Bouquet	Concerto	14	Promène couillon	L1 4a, L2 6a
Mt Bouquet	Concerto	15	Boulevard unique	6a
Mt Bouquet	Concerto	16	Rue canot	6a
Mt Bouquet	Concerto	17	Halley	7a
Mt Bouquet	Concerto	18	C'est à toi (désequipée)	6c+
Mt Bouquet	Concerto	19	Day	6b+
Mt Bouquet	Concerto	20	Night	6c
Mt Bouquet	Concerto	21	Départ du fauteuil	6a+
Mt Bouquet	Concerto	22	Promène couillon 2 down	4c
Mt Bouquet	Concerto	23	Promène couillon 2	4c
Mt Bouquet	Concerto	24	Le fauteuil du roi	6a
Mt Bouquet	Concerto	25	Le fou du roi	6c
Mt Bouquet	Concerto	26	Caresse surplombante	7a+
Mt Bouquet	Concerto	27	Zeste d'amour	6b
Mt Bouquet	Concerto	28	Rêves d'enfants	5a

Mt Bouquet	Diable par la queue	1	Cherokee lane	6b
Mt Bouquet	Diable par la queue	2	L'essentiel	6a
Mt Bouquet	Diable par la queue	3	Etroite surveillance	7a
Mt Bouquet	Diable par la queue	4	Couleur pourpre	6c+
Mt Bouquet	Diable par la queue	5	Le diable par la queue	6b+
Mt Bouquet	Diable par la queue	6	Apocalypse rock	6c+
Mt Bouquet	Diable par la queue	7	Moi Roger toi Paul	7b
Mt Bouquet	Diable par la queue	8	Crème renversée aux abricots	6c+
Mt Bouquet	Diable par la queue	9	Break	6c
Mt Bouquet	Diable par la queue	10	Le rouge et le noir	6a+
Mt Bouquet	Diable par la queue	11	Verdon	6a+
Mt Bouquet	Diable par la queue	12	Verdon	6a
Mt Bouquet	Diable par la queue	13	Plaisir de gourmet	6a
Mt Bouquet	Diable par la queue	14	Crécerelle	5a
Mt Bouquet	Diable par la queue	15	Tichodrome	4c
Mt Bouquet	Princesse	1	Le retour du mouleur	6a
Mt Bouquet	Princesse	2	Le retour des choses	6a
Mt Bouquet	Princesse	3	Tombé sous le charme	5c
Mt Bouquet	Princesse	4	Princesse	5c
Mt Bouquet	Princesse	5	Rencontre fortuite	5a
Mt Bouquet	Princesse	6	Les sens en portables	5b
Mt Bouquet	Princesse	7	Frisson émouvant	5a
Mt Bouquet	Princesse	8	Aime-moi encore au moins	6b
Mt Bouquet	Princesse	9	Les risques en tous genres	6c
Mt Bouquet	Princesse	10	Environnement professionnel	7a+
Mt Bouquet	Princesse	11	Danse érotique	6b

Mt Bouquet	Princesse	12	Les risques inadaptés	5c
Mt Bouquet	Princesse	13	Entraide	6b+
Mt Bouquet	Princesse	14	Décision rapide	6b+
Mt Bouquet	Princesse	15	Jean-Marc	6a
Mt Bouquet	Princesse	16	Découverte	5b
Mt Bouquet	Princesse	17	Magic light	6a+
Mt Bouquet	Princesse	18	Durite express	6a+
Mt Bouquet	Princesse	19	Durite en rythme	6a+
Mt Bouquet	Princesse	20	Le bonheur retrouvé	5a
Mt Bouquet	Princesse	21	L'ultime essai	4c
Mt Bouquet	Top secret	1	Allégresse	6a
Mt Bouquet	Top secret	2	Soupçon (var par la droite 6a+)	6b+
Mt Bouquet	Top secret	3	Fragment d'univers	6b
Mt Bouquet	Top secret	4	Top rove	6a+
Mt Bouquet	Top secret	5	Top secret	6b+
Mt Bouquet	Top secret	6	Pharmacie du bon dieu	6a+
Mt Bouquet	Top secret	7	Aphrodisiaque	6a+
Mt Bouquet	Top secret	8	Ici sous le soleil	6a+
Mt Bouquet	Top secret	9	Expert s'abstenir	6a+
Mt Bouquet	Top secret	10	Jalousie	6a
Mt Bouquet	Top secret	11	Inutile d'insister	6a
Mt Bouquet	Top secret	12	Un point c'est tout	5c
Mt Bouquet	Top secret	13	L'entente féminine	5a
Mt Bouquet	Top secret	14	ici gît le dur	6a
Mt Bouquet	Top secret	15	Gigi d'automne	6a
Mt Bouquet	Top secret	16	Gigi l'âme rose	5c+

Mt Bouquet	Top secret	17	Gigi sans ginette	5a
Mt Bouquet	Top secret	18	Pourquoi pas?	5b
Mt Bouquet	Marmaille	1	Laurent 1	8
Mt Bouquet	Marmaille	2	Laurent 2	8
Mt Bouquet	Marmaille	3	Laurent 3	8
Mt Bouquet	Marmaille	4	Bricomerdier	8a+ même relais que Lolarastacuère
Mt Bouquet	Marmaille	5	Lolarastacuère	8b extension Lola raze ta couette 8b+
Mt Bouquet	Marmaille	6	J'M le ptit suisse	8a
Mt Bouquet	Marmaille	7	Le retour de Ponchie	8c
Mt Bouquet	Marmaille	8	La fracture sociale	8b+
Mt Bouquet	Marmaille	9	Cru crux clan	8a+
Mt Bouquet	Marmaille	10	Projet	CT FFME
Mt Bouquet	Marmaille	11	Les verrous des roux	7c
Mt Bouquet	Marmaille	12	The Yos in the Seynes	7b+
Mt Bouquet	Marmaille	13	Starting bloc	8a+
Mt Bouquet	Marmaille	14	Pochette surprise	8a
Mt Bouquet	Marmaille	15	Brève de ponsoir	6b+